

Cité Radieuse, Echichens

Rapport de l'organe de révision sur l'exercice 2022

Lausanne, le 10 mai 2023

71309 Ch/Br

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de fondation de
Cité Radieuse, Echichens

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Cité Radieuse (la fondation), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, le tableau sur la variation du capital pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la fondation au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport d'activités qui sera établi après la date de ce rapport.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Mandats de révision

Fidinter SA • Rue des Fontenailles 16 • C.P. 641 • 1001 Lausanne
tél +41 21 614 61 61 • fax +41 21 614 61 60 • lausanne@fidinter.ch • www.fidinter.ch



Entreprise certifiée EXPERTsuisse



Membre indépendant

Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la fondation.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la fondation à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au conseil de fondation, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de fondation.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 10 mai 2023

Fidinter SA

Giovanni Chiusano
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

pp Emmanuel Barilier
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Annexe : Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, tableau sur la variation du capital, annexe aux comptes annuels)

Cité Radieuse, Echichens

Bilan au 31 décembre 2022

Montants en CHF		31.12.2022	31.12.2021
Actif			
Actif circulant	Notes	2'544'014	4'148'273
Trésorerie	1	172'107	1'488'682
Créances résultant de ventes et de prestations	2	2'038'645	2'327'166
Autres créances à court terme	3	100'226	96'714
Stocks	4	216'568	175'843
Actifs de régularisation		16'468	59'868
Actif immobilisé		15'672'166	14'549'270
Immobilisations financières	5	10'147	10'514
Immobilisations corporelles	6	15'656'800	14'524'058
Immobilisations incorporelles	7	5'219	14'698
Total de l'actif		18'216'180	18'697'543
Passif			
Engagements à court terme		12'140'722	12'461'888
Dettes résultant d'achats de biens et de prestations		336'331	548'599
Dettes à court terme portant intérêt	8	11'559'037	10'935'545
Autres dettes à court terme	9	49'201	95'336
Passifs de régularisation	10	196'153	882'408
Engagements à long terme		2'236'279	2'434'043
Dettes à long terme portant intérêt	11	2'236'279	2'434'043
Capital de fonds affectés		1'414'217	1'395'113
Fonds affectés	12	1'295'279	1'276'175
Fonds de produits	13	118'937	118'937
Capitaux propres		2'424'963	2'406'499
Capital		200'000	200'000
Capital lié		2'224'963	2'206'499
Total du passif		18'216'180	18'697'543

Cité Radieuse, Echichens**Compte de résultat 2022**

<i>Montants en CHF</i>		2022	2021
Produits d'exploitation	Notes	14'573'496	14'176'871
Subventions cantonales	14	10'415'946	9'813'157
Contributions des pensionnaires		3'577'140	3'878'147
Produits des livraisons et de prestations		457'907	383'105
Autres produits d'exploitation		76'734	47'695
Dons	15	45'769	54'767
Charges d'exploitation		-14'471'418	-14'096'738
Frais de personnel	16	-11'280'805	-11'064'426
Honoraires		-1'274'793	-1'148'576
Matériels médicaux et médicaments		-22'459	-30'515
Achats de produits alimentaires		-375'292	-362'275
Outillage et matériel ateliers		-65'417	-84'351
Loyers		-42'335	-41'027
Entretien	17	-565'917	-501'660
Eau et énergie		-183'741	-164'234
Amortissements	18	-349'333	-362'259
Frais de bureau, d'administration		-136'116	-133'322
Autres charges d'exploitation	19	-175'211	-204'095
Résultat d'exploitation		102'078	80'132
Résultat financier	20	-64'510	-35'892
Résultat avant variation des fonds et du capital lié		37'567	44'241
Variation des fonds affectés		-19'104	9'323
Variation du capital lié		-18'463	-53'564
Résultat annuel selon les Swiss GAAP RPC		0	0
Attribution du résultat annuel au capital		0	0

Cité Radieuse, Echichens

Tableau de flux de trésorerie 2022

<i>Montants en CHF</i>	2022	2021
Flux financier provenant de l'activité d'exploitation	-269'707	542'710
Résultat avant variation des fonds et du capital lié	37'567	44'241
Elimination des amortissements d'immobilisations	349'333	362'259
Elimination variation non monétaire des immobilisations financières	367	-
Variation des créances pour pensions et cantons	288'521	-119'523
Variation des autres créances à court terme	-3'512	66'439
Variation des stocks	-40'724	-6'275
Variation des actifs de régularisation	43'400	-36'784
Variation des dettes résultant d'achats de biens et de prestations	-212'267	224'767
Variation des autres dettes à court terme	-46'135	-104'124
Variation des passifs de régularisation	-686'256	111'711
Flux financier provenant de l'activité d'investissement	-1'472'596	-4'238'984
Investissements en immobilisations incorporelles (nets)	-	-
Investissements en immobilisations corporelles (nets)	-1'472'596	-4'238'984
Flux financier provenant de l'activité de financement	425'728	4'267'227
Variation des dettes à court terme portant intérêt	623'492	4'464'773
Augmentation dettes à long terme portant intérêt	-197'764	-197'546
Variation de trésorerie	-1'316'575	570'953
Variation	-1'316'575	570'953
Trésorerie nette au 1er janvier	1'488'682	917'729
Trésorerie nette au 31 décembre	172'107	1'488'682

Cité Radieuse, Echichens

Tableau sur la variation du capital au 31 décembre 2022

Montants en CHF

2022	Etat initial	Transfert	Dotation	Utilisation	Variation	Etat final
Capital de fonds affectés	1'395'112	-	23'313	-4'209	19'104	1'414'216
Fonds affectés	1'276'175	-	23'313	-4'209	19'104	1'295'279
Fonds d'égalisation résultats	118'937	-	-	-	-	118'937
Capitaux propres	2'406'499	-	68'415	-49'951	18'463	2'424'962
Capital	200'000	-	-	-	-	200'000
Capital lié	2'206'499	-	68'415	-49'951	18'463	2'224'962

2021	Etat initial	Transfert	Dotation	Utilisation	Variation	Etat final
Capital de fonds affectés	1'404'435	-	5'677	-15'000	-9'323	1'395'112
Fonds affectés	1'285'498	-	5'677	-15'000	-9'323	1'276'175
Fonds d'égalisation résultats	118'937	-	-	-	-	118'937
Capitaux propres	2'352'935	-	53'564	-	53'564	2'406'499
Capital	200'000	-	-	-	-	200'000
Capital lié	2'152'935	-	53'564	-	53'564	2'206'499

I. Principes comptables appliqués

Généralités

Les états financiers de la fondation Cité Radieuse ont été établis conformément à ses statuts, aux dispositions applicables du Code des obligations, ainsi qu'aux directives de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et sont présentés en conformité aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC.

Les créances et les dettes sont portées au bilan pour leur valeur nominale. Les créances douteuses font l'objet d'une correction de valeur, tant que la prise en charge des pertes n'a pas été confirmée par la DGCS. Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique, déduction faite des amortissements planifiés et exceptionnels (subventions et dons affectés).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Immeubles

La valeur brute des immeubles est diminuée des subventions cantonales et autres contributions reçues, ainsi que des amortissements selon les directives de la DGCS, soit un amortissement annuel correspondant à la part remboursée de l'emprunt hypothécaire s'y rapportant.

Autres immobilisations

La valeur brute des autres immobilisations corporelles diminuée des subventions cantonales et autres contributions reçues est amortie selon les durées de vie suivantes :

- Mobilier, machines : 10 ans
- Matériel informatique : 5 ans
- Véhicules : 5 ans
- Immobilisations incorporelles (logiciels) : 5 ans

Les subventions obtenues ou les dons affectés à des immobilisations sont portées en diminution de la valeur des immobilisations corporelles par le biais d'un amortissement extraordinaire.

Les petites acquisitions jusqu'à CHF 3'000 sont portées directement à charge du compte d'exploitation.

Reconnaissance des produits

Subventions et autres contributions

Les subventions cantonales sont enregistrées lorsqu'elles sont encaissées ou lorsqu'elles sont facturées en cas de facturation par la Fondation. Les paiements de l'année sont déterminés sur une base budgétaire et les écarts avec le résultat final des activités (excédent de charges ou de produits) peuvent entraîner des compléments ou des remboursements sur les exercices suivants.

Ces montants sont estimés en fin d'année et enregistrés dans les comptes de régularisation actifs ou passifs. Il existe une certaine incertitude sur les soldes définitifs qui ne sont connus qu'à réception du décompte final établi par la DGCS ; la régularisation est alors enregistrée comme résultat sur décomptes exercices précédents.

L'affectation au fonds d'égalisation des résultats de l'exercice ne se fait ainsi qu'après acceptation du décompte final par la DGCS. A relever que selon décision du Conseil d'Etat, l'attribution au fonds d'égalisation des résultats a été suspendue.

Les autres subventions et contributions sont enregistrées à la facturation ou sur la base des contrats de prestations.

Dons

Les dons sont reconnus comme produits dans le compte d'exploitation dès lors qu'ils sont définitivement acquis par la Fondation. Ils sont considérés comme des fonds libres, sauf restriction particulière stipulée par le donateur (fonds de produits affectés) ou sauf décision d'attribution par le Conseil de Fondation (capital lié).

Contributions des pensionnaires

Ces revenus sont enregistrés à la facturation, effectuée en principe sur une base mensuelle.

Autres produits d'exploitation

Les revenus de la fabrication et les autres produits d'exploitation sont comptabilisés dès lors que les avantages et les risques ont été transférés aux clients et que la prestation a été fournie. C'est normalement le cas lors de la livraison des produits.

Exonération fiscale

La Fondation est exonérée fiscalement de l'impôt sur le revenu et la fortune selon décision de l'administration cantonale des impôts du 18 février 1969.

II. Organisation de la fondation

Adresse de correspondance

Cité Radieuse, Route de Saint-Saphorin 23, case postale 64, 1112 Echichens
Personne de contact : Raoul Cruchon, Président - 079 105 20 06

Statuts - Registre du Commerce

La fondation Cité Radieuse a été créée en 1967. Selon les statuts du 22 janvier 2019, la fondation Cité Radieuse a pour but d'accompagner dans toutes les étapes de la vie des personnes adultes en situation de handicap physique prioritaire et troubles associés secondaires compatibles; son action pédagogique vise à assurer la dignité, l'épanouissement, l'autodétermination et les participations sociales; elle met à disposition des locaux adaptés pour exécuter sa mission; elle propose des activités pour le développement personnel ainsi que des ateliers professionnels offrant des places de travail valorisantes favorisant notamment l'apprentissage.

Les inscriptions figurant au Registre du Commerce relatives aux personnes pouvant engager la Fondation sont en cours de mise à jour.

Organes - Personnes habilitées à signer

a) Conseil de Fondation

Conformément à l'article 8 des statuts, le Conseil de Fondation est composé d'au moins 5 membres, soit au 31 décembre 2022 :

Raoul Cruchon	Président *	(signature collective à deux)
Eric Kaltenrieder	Vice-président *	(signature collective à deux)
Philippe Pache	Membre *	(signature collective à deux)
André Augsburg	Membre	
Jean Luc Bouduban	Membre	
Jean-Yves Braggion	Membre	
Oscar Cherbuin	Membre	
Laurent Chevalier	Membre	
Nicole Doser Joz-Roland	Membre	
Franco Gagliardi	Membre	
Loïc Hautier	Membre	
Raphaël Mahaim	Membre	
Raynald Mayor	Membre *	
Christian Rinderknecht	Membre	
Floriane Syfrig	Membre *	
Laure Thonney	Membre	
Marianne Zenger	Membre *	

* membres du Bureau du Conseil de fondation selon les règles de gouvernance

Aucune rémunération n'est versée aux membres du Conseil de fondation.

b) Autres personnes habilitées à signer

Isabelle Favre (dès le 1er novembre 2022)	Directrice	1) (procuration collective à deux)
Charles-Edouard Bagnoud (du 11 avril au 31 octobre 2022)	Directeur ad interim	sans signature
Jérôme Livet (jusqu'au 5 avril 2022)	Directeur	1) (procuration collective à deux)
Alexandra De Francesco	Responsable Dpt Administration et Finances	1) (procuration collective à deux)

1) pas entre eux

Il est renoncé à indiquer le montant total des rémunérations versées à des personnes en charge de la direction, ce qui est autorisé en application de la Swiss GAAP RPC 21.45 lorsque la direction est assurée par une seule personne.

Cité Radieuse, Echichens

Annexe aux comptes annuels 2022

c) Organe de révision

Fidinter SA

Rue des Fontenailles 16 - Case postale

1001 Lausanne

Téléphone :

021 614 61 61

Fax :

021 614 61 60

Réviseur responsable :

Giovanni Chiusano

Adresse email :

giovanni.chiusano@fidinter.ch

III. Gestion et placement de la fortune

La gestion et le placement de la fortune sont conformes au but de la fondation, puisque les immeubles sont occupés par les ateliers de la Fondation. Les dépassements des limites de placement de la fortune de l'OPP 2 ne mettent pas en péril la réalisation du but de la fondation.

IV. Informations sur les postes des états financiers

<i>Montants en CHF</i>	2022	2021
1. Trésorerie	172'107	1'488'681
Caisses	39'138	32'399
PostFinance	92'083	41'063
Banques	40'886	1'415'219
La trésorerie comprend le montant de garantie exigé par la directive de la DGCS du 1er mars 2016 quant à la couverture des comptes argent de poche des résidents (montant figurant sous note 9).		
2. Créances résultant de ventes et de prestations	2'038'645	2'327'166
Débiteur DGCS - facturations trimestrielles	1'158'362	1'426'104
Débiteur DGCS - subventions sur décomptes finaux	-	-
Débiteurs autres cantons	432'306	468'088
Débiteurs pensionnaires	416'737	398'843
Débiteurs ateliers	31'240	34'131
Correction de valeur sur créances	-	-
3. Autres créances à court terme	100'226	96'714
Débiteurs assurances maladie	63'523	54'475
Débiteur charges sociales	-	-
Fonds de roulement DSR	30'000	30'000
Autres débiteurs	6'704	12'239
4. Stocks	216'568	175'843
Stocks - Exploitation	84'741	73'954
Stocks - Ateliers	131'826	101'889
5. Immobilisations financières	10'147	10'514
Dépôt de garanties	10'147	10'514

Cité Radieuse, Echichens

Annexe aux comptes annuels 2022

Montants en CHF

6.1 Immobilisations corporelles

<u>2022</u>	Immeubles	Construc-tions	Terrains	Mobilier, Machines, Outillage	Véhicules	Informa-tique	Total
Valeurs brutes 31.12.2022	28'192'334	11'799'603	637'370	1'211'240	535'624	259'955	42'636'127
Situation 01.01.2022	27'994'987	10'597'636	637'370	1'137'959	535'624	259'955	41'163'531
Entrées	-	1'399'315	-	73'281	-	-	1'472'596
Sorties / Transfert	197'347	-197'347	-	-	-	-	-
Subventions 31.12.2022	-10'783'638	-	-	-17'492	-71'235	-21'994	-10'894'359
Situation 01.01.2022	-10'783'638	-	-	-14'433	-71'235	-21'994	-10'891'300
Subventions - Amort. extraordinaires	-	-	-	-3'059	-	-	-3'059
Dons affectés 31.12.2022	-1'437'077	-14'000	-	-10'000	-193'000	-	-1'654'077
Situation 01.01.2022	-1'437'077	-14'000	-	-10'000	-193'000	-	-1'654'077
Dons affectés - Amort. extraordinaires	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements 31.12.2022	-13'144'094	-	-	-818'166	-262'989	-205'641	-14'430'891
Situation 01.01.2022	-12'913'800	-	-	-735'805	-258'789	-185'702	-14'094'096
Amortissements planifiés exploitation	-210'596	-	-	-82'361	-4'200	-19'939	-317'097
Amortissements non planifiés	-19'698	-	-	-	-	-	-19'698
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes 31.12.2022	2'827'525	11'785'603	637'370	365'582	8'400	32'320	15'656'800

<u>2021</u>	Immeubles	Construc-tions	Terrains	Mobilier, Machines, Outillage	Véhicules	Informa-tique	Total
Valeurs brutes 31.12.2021	27'994'987	10'597'636	637'370	1'137'959	535'624	259'955	41'163'531
Situation 01.01.2021	27'755'020	6'688'240	637'370	1'048'338	535'624	259'955	36'924'547
Entrées	40'598	4'108'765	-	89'621	-	-	4'238'984
Sorties / Transfert	199'369	-199'369	-	-	-	-	-
Subventions 31.12.2021	-10'783'638	-	-	-14'433	-71'235	-21'994	-10'891'300
Situation 01.01.2021	-10'783'638	-	-	-4'448	-71'235	-21'994	-10'881'315
Subventions - Amort. extraordinaires	-	-	-	-9'985	-	-	-9'985
Dons affectés 31.12.2021	-1'437'077	-14'000	-	-10'000	-193'000	-	-1'654'077
Situation 01.01.2021	-1'437'077	-	-	-10'000	-193'000	-	-1'640'077
Dons affectés - Amort. extraordinaires	-	-14'000	-	-	-	-	-14'000
Amortissements 31.12.2021	-12'913'800	-	-	-735'805	-258'789	-185'702	-14'094'096
Situation 01.01.2021	-12'691'878	-	-	-653'071	-254'589	-165'763	-13'765'301
Amortissements planifiés exploitation	-221'922	-	-	-82'734	-4'200	-19'939	-328'795
Amortissements non planifiés	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes 31.12.2021	2'860'472	10'583'636	637'370	377'721	12'600	52'259	14'524'058

Cité Radieuse, Echichens

Annexe aux comptes annuels 2022

<i>Montants en CHF</i>	2022	2021
6.2 Valeur assurance incendie des immobilisations corporelles	38'782'464	28'674'414
Immeubles et constructions (indice 125)	34'242'464	24'134'414
Autres immobilisations corporelles (indice 114)	4'540'000	4'540'000
6.3 Estimation fiscale immeubles	11'400'000	11'400'000
Immeubles	11'400'000	11'400'000
7. Immobilisations incorporelles	5'220	14'697
Valeur brute au 01.01	169'485	169'485
Investissements de l'exercice	-	-
Amortissements cumulés au 01.01	-154'787	-145'309
Amortissement de l'exercice	-9'478	-9'479
8. Dettes à court terme portant intérêt	11'559'037	10'935'545
Banque, avance à terme fixe	10'738'000	10'738'000
Banque, comptes constructions c/c	623'377	-
Part à court terme des emprunts hypothécaires	197'660	197'545
9. Autres dettes à court terme	49'201	95'336
Subventions cantonales à rembourser	-	22'823
Créanciers assurances sociales et impôt source	17'817	29'129
Comptes individuels pensionnaires	24'304	33'399
Créancier TVA due	7'080	5'863
Autres créanciers	-	4'122
10. Passifs de régularisation	196'153	882'408
Charges à payer (yc constructions) et divers	146'302	139'639
Excédent de produits 2020 à régulariser	-	605'579
Excédent de produits 2021 à régulariser	-	137'190
Excédent de produits 2022 à régulariser	49'851	-
11. Dettes à long terme portant intérêt	2'236'279	2'434'043
Crédits de constructions - réfection et mise en conformité	713'400	844'300
Hypothèques garanties par l'Etat de Vaud	617'990	633'480
Hypothèques non garanties par l'Etat de Vaud	1'102'549	1'153'809
Moins : part à court terme des emprunts hypothécaires	-197'660	-197'545
12. Fonds affectés	1'295'279	1'276'175
Fonds affecté immeuble et construction-équipement	1'125'088	1'113'031
Fonds affecté secteur animation	3'129	3'129
Fonds affecté projets résidents	5'761	5'761
Fonds affecté spécifique résidents	4'695	4'695
Fonds affecté loisirs-sport-vacances résidents	27'604	27'604
Fonds affecté secteur des ateliers protégés	118'658	118'658
Fonds affecté autres réserves à buts spécifiques	10'344	3'297

Les fonds affectés spécifiques résidents recensent les donations liées individuellement et nominativement à un résident. Les autres fonds affectés pour les résidents sont dédiés à des projets de même nature pour un ensemble de résidents.

Cité Radieuse, Echichens

Annexe aux comptes annuels 2022

Montants en CHF

	2022	2021
13. Fonds de produits	118'937	118'937
Fonds d'égalisation des résultats	118'937	118'937

Il s'agit du solde des excédents des exercices précédents attribués au fonds de d'égalisation des résultats d'exploitation.

14. Subventions cantonales	10'415'946	9'813'157
Contributions du canton de Vaud (DGCS)	7'534'754	7'333'547
Excédent de produits de l'exercice à régulariser	-49'851	-137'190
Subvention investissements ateliers	3'059	9'985
Résultat sur décomptes exercices précédents	"	4'474
Autres contributions COVID	*	187'706
Contributions des cantons de domicile	2'930'202	2'557'460

* Le montant de CHF 187'706 correspond à une contribution pour renfort temporaires COVID relative à l'année 2021; ce montant a été porté en diminution du décompte final de l'exercice 2021

15. Dons	45'769	54'767
Dons affectés à un but spécifique	7'447	5'677
Dons non affectés à un but spécifique	38'322	49'090

16. Frais de personnel	-11'280'805	-11'064'426
Salaires	-8'906'263	-8'746'069
Charges sociales	-2'149'470	-2'120'639
Autres frais du personnel	-225'073	-197'718

17. Entretien	-565'917	-501'660
Charges ménagères diverses	-69'469	-58'521
Entretien et réparation des immeubles et extérieurs	-271'351	-278'551
Entretien et réparation des autres immobilisations corporelles	-225'097	-164'588

18. Amortissements	-349'333	-362'259
Amortissements immeubles	-230'295	-235'922
Amortissements mobilier, machines, outillage	-85'420	-92'719
Amortissements véhicules	-4'200	-4'200
Amortissement informatique et communication	-19'939	-19'939
Amortissement immobilisations incorporelles	-9'479	-9'479

19. Autres charges d'exploitation	-175'211	-204'095
Formation et loisirs	-55'108	-51'956
Assurances	-73'486	-57'682
Autres charges d'exploitation	-46'617	-50'284
Autres charges d'exploitation Covid-19	-	-44'173

20. Résultat financier	-64'510	-35'892
Intérêts et frais bancaires et postaux	-3'771	-7'705
Intérêts sur emprunts et hypothèques	-60'739	-28'186

Cité Radieuse, Echichens

Annexe aux comptes annuels 2022

Montants en CHF	2022	2021
-----------------	------	------

V. Informations complémentaires

21. Charges administratives	1'284'046	1'133'843
Charges administratives relatives à l'exploitation ordinaire	1'284'046	1'133'843

Les charges administratives sont calculées selon la méthode Zewo, édition de janvier 2018.

22. Charges de collecte de fonds	10'723	7'480
Charges de collecte de fonds	10'723	7'480

Les charges d'obtention de financement (collecte de fonds) sont calculées selon la méthode Zewo, édition de janvier 2018.

23. Moyenne annuelle des emplois à plein temps (EPT)

Le nombre moyen annuel d'EPT ne dépasse pas 250 pour les exercices 2022 et 2021

24. Informations au sujet des institutions de prévoyance

Au 31 décembre 2022, l'ensemble du personnel cotise au Fonds de prévoyance Previsa est régi par les dispositions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et par son acte de fondation ainsi que son règlement.

A fin 2021, 81 institutions étaient affiliées au Fonds de prévoyance Previsa et 5'743 travailleurs actifs y étaient assurés. Le fonds gère une fortune nette d'environ 1'185 millions de francs et présentait un taux de couverture de 114.4 % au 31 décembre 2021.

La situation du Fonds de prévoyance à fin 2022 n'est pas encore disponible à la date de l'établissement des comptes annuels 2022.

Les charges de prévoyance de l'exercice correspondent aux cotisations payées durant l'exercice, soit CHF 969'274.40 en 2022 et CHF 944'242.15 en 2021. Compte tenu du mode de subventionnement, il est considéré qu'il n'y a pas d'avantages ou d'engagements économiques résultant de la situation des institutions de prévoyance.

Dettes envers les institutions de prévoyance

Cotisations dues au 31 décembre	-	-
---------------------------------	---	---

25. Actifs mis en gage en garantie des dettes de la Fondation	15'250'498	14'081'478
Immeubles, constructions et terrains (valeur comptable nette)	15'250'498	14'081'478
Cédules hypothécaires gagées	13'760'000	13'760'000

Les cédules sont mises en garantie de deux prêts hypothécaires, ainsi qu'en garantie du compte bancaire dont la limite de crédit est de CHF 1'000'000.

Cité Radieuse, Echichens

Annexe aux comptes annuels 2022

Montants en CHF	2022	2021
-----------------	------	------

26. Engagements conditionnels

Les subventions reçues sur les biens immobiliers seraient exigibles au cas où des immeubles ne seraient plus utilisés dans le but prévu lors de l'octroi de la subvention ou s'ils étaient transférés, vendus ou cédés à un organisme dont le caractère d'utilité publique ne serait plus reconnu. Le montant de la subvention à restituer serait, le cas échéant, notamment fixé en fonction de la durée pendant laquelle le bien concerné aura effectivement été utilisé, conformément à l'affectation prévue lors de l'octroi de la subvention.

S'agissant des subventions de l'Office fédéral des assurances sociales aux constructions jusqu'au 31.12.2007, respectivement 31.12.2010 pour les décomptes finaux correspondants, elles sont liées pendant 25 ans à une affectation précise. Le montant à rembourser est diminué de 4 % pour chaque année d'utilisation conforme à l'affectation prévue.

Engagement liés aux subventions OFAS	536'650	614'816
Restructuration de l'institution - CHF 4'954'395 (12.03.1997-11.03.2022)	-	38'002
Construction bâtiment (M13-14) - CHF 1'004'093 (13.05.2011)	536'650	576'814

27. Engagement de vacances et heures supplémentaires non portées au bilan

Heures supplémentaires et vacances	157'060	179'961
------------------------------------	---------	---------

L'engagement concernant les heures supplémentaires et vacances non prises des collaborateurs au 31 décembre n'est pas porté au bilan. En effet, les fonds propres ne sont pas impactés par cet engagement, compte tenu du fait que la couverture des vacances et heures supplémentaires interviendra dans les subventions à venir, conformément au mode de financement actuel de la DGCS. L'évaluation est faite au tarif horaire moyen.

28. Transactions avec les parties liées

Il n'y a pas de transactions avec les parties liées, revêtant un caractère significatif.

29. Litiges

Il n'y a pas de litiges importants en cours.

30. Evénements importants survenus après la date du bilan

Après la date d'établissement du bilan et jusqu'à l'adoption des comptes par le Conseil de Fondation, aucun événement important qui aurait pu altérer la validité des comptes annuels 2022, ou qui aurait dû être publié sous ce point, ne s'est produit.
